

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 22 AVRIL 2013 À 20 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

**SONT PRÉSENTS :** Madame la Mairesse-suppléante Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence de la Mairesse-suppléante Bonnie Feigenbaum.

**ABSENTS:** Monsieur le Maire William Steinberg et le Conseiller Abraham Gonshor

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** M. Richard Sun, Directeur Général et M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

#### 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

La Mairesse-suppléante Bonnie Feigenbaum invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2013-091

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2013-092

#### APPROBATION DU CONTRAT D'EMBAUCHE DE MME CYNTHIA LANE À TITRE DE « RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead désire combler le poste de Responsable des communications;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de **Mme Cynthia Lane** pour combler ce poste;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'APPROUVER l'embauche contractuelle de Mme **CYNTHIA LANE** à titre de «**RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS**» en date du 24 avril 2013 aux conditions décrites dans le contrat signé le 22 avril 2013 par Madame Lane et la Ville, représentée par son Directeur général, contenues dans le dossier confidentiel «Personnel» détenu dans le bureau de la directrice des ressources humaines; l'approbation est conditionnelle et sujet à l'obtention d'un rapport d'examen médical attestant la capacité du candidat à exercer les tâches de la fonction.

Le certificat du trésorier no 13-19, daté du 19 avril 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2013-093

**RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 802 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 314 238\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE TECQ 2010-2013 POUR LE COÛT DE RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU POTABLE DANS LA VILLE**

---

**ATTENDU** que la Ville a décrété, par le biais du règlement numéro 802, une dépense de 314,238 \$ et un emprunt de 314,238 \$ pour le coût de réhabilitation des conduites d'eau potable dans la ville dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence TECQ 2010-2013;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'amender le règlement 802 afin de lier l'emprunt décrété de \$314,238 aux travaux octroyés sous les résolutions suivantes adoptées par le Conseil municipal de la Ville de Hampstead :

1. Résolution no. 2011-868 : Octroi de contrat pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc par technique de chemisage;
2. Résolution no. 2012-031 : Octroi de contrat pour la fourniture de services professionnels pour le contrat pour la réhabilitation de conduites d'aqueducs et d'égouts / Projet 2012.
3. Résolution no. 2012-111 : Octroi de contrat pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc par technique de chemisage.

**ATTENDU QUE** l'article 365 de la *Loi sur les citées et villes* permet la modification du règlement no. 802 par résolution;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

**QUE** l'article 2 du règlement numéro 802 soit remplacé par le suivant :

« 2.- Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence TECQ 2010-2013 pour le coût de réhabilitation des conduites d'eau potable dans la ville, tel que décrété par les résolutions numéros 2011-868, 2012-031 et 2012-111 adoptées par le Conseil municipal de la Ville de Hampstead, le Conseil est autorisé à dépenser la somme de 314 238\$. Pour se procurer cette somme, la Ville de Hampstead est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de vingt ans. »

Adoptée

**2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

La Mairesse-suppléante Bonnie Feigenbaum invite les personnes présentes à poser leurs questions.

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2012-094

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé le Conseiller Jack Edery et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) William Steinberg  
Dr William Steinberg, Maire

(s) Nathalie Lauzière  
M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, Greffière